



DECISION 2026-01

RELATIVE A DES TARIFS

Le Maire de la Commune de Seysses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, alinéa 4,

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de fixer le tarif d'un concert programmé par le service culturel, le samedi 7 février 2026 à 16h00 à la salle des fêtes,

DECIDE

Article 1 : Le tarif du concert symphonique de l'Enharmonie de Toulouse, programmé samedi 7 février 2026 à 16h00 à la salle des fêtes, est fixé à dix euros l'entrée et gratuit pour les mineurs, les étudiants ainsi que les demandeurs d'emploi.

Article 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Seysses, le 14 janvier 2026

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

